

Adhésion à l'assurance collective facultative Sécurité Remplacement Plus « SR Plus » REF IXXXSR6

Suite aux informations qui m'ont été communiquées dans les fiches normalisées des produits d'assurance et dans le "Bulletin d'informations précontractuelles", dont l'intégralité des Conditions Générales est disponible sur le site www.stellantis-finance-services.fr (en indiquant la référence correspondant au produit), je reconnais avoir pris connaissance des garanties proposées et que ces dernières correspondent à mes besoins. Je demande en signant électroniquement ci-dessous à adhérer, dans le cadre de mon contrat de Location avec Option d'Achat en référence, aux assurances facultatives qui me sont proposées par CREDIPAR, intermédiaire d'assurance, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy, immatriculé au registre des intermédiaires d'assurance (ORIAS) sous le n° 07 004 921, www.orias.fr - N°ADEME FR231747_03GHJZ. En signant électroniquement, je reconnais également que les notices comportant un extrait significatif des assurances facultatives proposées sont jointes à mon contrat de Location avec Option d'Achat, transmises sur support durable et mises à disposition dans le coffre-fort électronique. Après en avoir pris connaissance, je reconnais en accepter les termes et confirmer avoir accès auxdites notices via mon coffre-fort électronique.

Afin de sécuriser ma location je souhaite être couvert si je subis une perte financière lorsque le véhicule faisant l'objet de l'offre de Location avec Option d'Achat émise par CREDIPAR (dénomination commerciale Stellantis Finance & Services) est volé ou si, à la suite d'un événement garanti, il est déclaré économiquement irréparable par l'expert de l'assureur automobile principal. A ce titre, j'adhère à l'assurance facultative Sécurité Remplacement Plus n°FR5M réservée aux véhicules à 2 roues ou plus, neufs, de démonstration ou d'occasion (moins de 6 ans à compter de la date de 1^{ère} immatriculation et moins de 130 000 km), et souscrite par CREDIPAR auprès de Stellantis Insurance Europe Limited, sise MIB House, 53 Abate Rigord, Ta'Xbiex, Malte, compagnie d'assurance enregistrée sous le numéro C68963 autorisée par le MFSA Notabile Road, Attard BKR 3000 Malte, à exercer des activités d'assurance en application de l'Insurance Business Act et exerçant en France en libre prestation de services.

En cas de sinistre garanti (accident ou vol), l'Assureur prendra en charge :

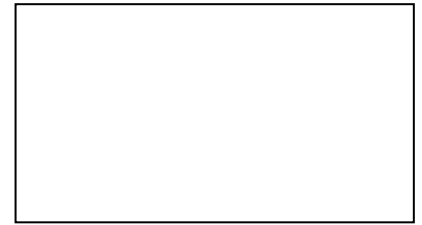
- La différence entre le Prix d'Achat du Véhicule Assuré et le Montant de l'indemnité versée par l'Assureur automobile. Si le montant de l'indemnité est supérieur au solde du financement, le Souscripteur reversera le montant excédentaire à l'Assuré ;
- La franchise qui lui est opposée par son Assureur Principal, dans la limite de 1000€
- Un forfait de 800€, versé à l'Assuré, pour couvrir ses frais de mobilité.
- Dans les 90 jours suivant le sinistre garanti et en cas de nouveau financement auprès de CREDIPAR, une indemnité forfaitaire supplémentaire de 3000 €

Compte tenu du montant financé (prix au comptant TTC) indiqué dans le contrat de location,

Le coût mensuel de l'assurance "SR Plus" qui sera prélevé est de : 41,00 E

La cotisation mensuelle est invariable pour toute la durée de la garantie, sauf en cas de modification de la taxe d'assurance.

Cette cotisation ne pourra pas dépasser un montant mensuel de 41 € sauf en cas de loyers à zéro pour lesquels la cotisation de l'assurance due sur le mois considéré sera répercutée et lissée sur les autres loyers à payer.



Par la signature du bulletin d'adhésion, ou l'acceptation lors de l'entretien téléphonique, l'Assuré déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles qu'il a fournies à l'Assureur. L'Assureur informe l'Assuré que ses données sont collectées et traitées par Stellantis Insurance Europe Limited, responsable du traitement, pour les finalités suivantes : (i) la conclusion, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance, (ii) la lutte contre le blanchiment, (iii) la lutte contre la fraude, et (iv) l'analyse de ses données et leur recoupement avec celles des partenaires de l'Assureur dans l'optique d'améliorer ses produits et services.

Les destinataires sont Crédipar, Stellantis Insurance Manager et Stellantis Services. Les données de l'Assuré seront conservées pour la durée nécessaire au traitement qui ne pourra pas être supérieure à dix (10) ans à compter de la Date d'Expiration de son Contrat d'Assurance ou de la date du dernier échange, la plus récente des deux étant retenue. L'Assureur informe l'Assuré que les données collectées lors de la souscription d'un contrat d'assurance, et les réponses apportées aux questions posées peuvent être obligatoires.

En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à l'égard de l'Assuré pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances). L'Assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition au traitement. L'Assuré peut exercer ses droits en envoyant une demande à l'adresse postale suivante : Data Protection Officer, Stellantis Insurance, 53, MIB House, Abate Rigord Street, Ta Xbiex, XBX1122, Malte ou à l'adresse électronique suivante stellantisinsurance-privacy@stellantis.com. Si l'Assuré n'est pas satisfait, il a également la possibilité de saisir l'autorité nationale en matière de protection des données.

Au titre de l'article L112-2-1 du Code des Assurances, Toute personne physique ayant conclu à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle un contrat à distance dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir :

- a) Soit à compter du jour où l'intéressé est informé que le contrat à distance a été conclu ;
- b) Soit à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L.222-6 du Code de la Consommation, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au a)

L'Assuré qui souhaite exercer son délai de renonciation peut utiliser le modèle de lettre inséré dans les présentes :

« [N° de référence du contrat de financement] Je soussigné(e) (nom, prénom, adresse) vous informe qu'en vertu de l'article L.112-2-1 du Code des assurances, je renonce à mon adhésion à l'Assurance Sécurité Remplacement Plus et vous prie de me restituer la cotisation versée sans pénalité. [Date et signature] ».

La demande de renonciation doit être envoyée à l'adresse suivante :

CREDIPAR
Service Relations Clientèle
2-10 boulevard de l'Europe
CS 30165- 78307 POISSY Cedex

Vous pouvez résilier à tout moment l'assurance complémentaire facultative à laquelle vous avez adhéré. Vous autorisez CREDIPAR à prélever le montant de la cotisation mensuelle au moyen du même mandat de prélèvement SEPA que celui utilisé pour le prélèvement des échéances du contrat de Location avec Option d'Achat. La cotisation est perçue par CREDIPAR au nom et pour le compte de l'assureur. **La cotisation correspondant à chaque adhésion est prélevée avec l'échéance du contrat de Location avec Option d'Achat et en majore son montant.** Toute variation des taxes sera répercutée sur la cotisation des assurances ci-dessus.

CREDIPAR, dénomination commerciale Stellantis Finance & Services – Locataire gérant de CLV pour les contrats portant cette mention, SA au capital de 138 517 008 € - 317 425 981 R.C.S. Versailles, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy N° Orias 07 004 921 (www.orias.fr), 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy N° Orias 07 004 921 (www.orias.fr) - N°ADEME FR231747_03GHJZ